



**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES  
RESSOURCES HYDRAULIQUES (MDERH)**

\*\*\*\*\*

**PROJET D'ACCES REGIONAL DISTRIBUE AU TRAVERS  
DE SOLUTION RENOUEVELABLE (DARES)  
(P507938)**

\*\*\*\*\*

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES  
(PMPP)**

\*\*\*\*\*

## 1. Description sommaire du projet et du sous projet

Le Programme Régional « Distributed Access through Renewable Energy Solutions » (DARES) est un programme financé par la Banque mondiale visant à étendre l'accès à l'électricité dans des pays fragiles ou à faible taux d'accès en Afrique subsaharienne. Il couvre actuellement le Benin, le Libéria, le Sierra Leone, la République centrafricaine, le Tchad et la Guinée.

Le Projet DARES – RCA s'inscrit dans ce cadre régional et reflète les défis spécifiques du pays en matière de faible accès à l'électricité, de disparités géographiques, de capacité institutionnelle limitée et de dépendance croissante à des solutions d'électrification décentralisée portées par le secteur privé.

La RCA mettra en œuvre le Projet Accès régional distribué grâce à des solutions d'énergie renouvelable, avec la participation du Ministère en charge du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MDERH), conformément à l'Accord de financement. L'Association internationale de développement (l'Association) finance le Projet. L'Emprunteur exécutera le Projet conformément aux Normes environnementales et sociales (NES) et au présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

### 1.2 Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

La Mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie d'un projet de développement. Elle est un processus continu et itératif en vertu duquel le projet recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées de ses décisions et du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. Cette dernière est plus efficace lorsqu'elle est engagée au

début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises dans le cycle de cette dernière ainsi que sur l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

La mobilisation des parties prenantes pour un projet est un processus qui, favorise l'établissement d'un dialogue direct avec les parties prenantes. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et d'information de différents groupes et individus, notamment les plus défavorisés ou les vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique.

Ce Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré pour répondre à ces exigences et en conformité avec la norme environnementale et sociale (NES) 10 : **Mobilisation des Parties Prenantes et Information** du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Ce PMPP est considéré comme un document dynamique, qui est révisé et actualisé à l'issue des consultations périodiques avec les parties prenantes, en fonction de l'évolution du projet, de ses activités et des impacts générés.

### 1.3. Objectifs du PMPP

Le PMPP poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une information transparente, accessible et adaptée aux différentes catégories de parties prenantes ;
- Garantir des consultations significatives à chaque étape clé du Programme ;
- Faciliter la participation active des communautés et autorités locales dans la planification et la mise en œuvre des investissements ;
- Mettre en place un mécanisme efficace et accessible de gestion des plaintes ;
- Renforcer la redevabilité institutionnelle et l'amélioration continue du dispositif d'engagement.

Le PMPP vise ainsi à structurer un dialogue permanent entre le Programme et ses parties prenantes, en intégrant leurs préoccupations dans la prise de décision et en réduisant les risques de conflits ou d'exclusion sociale.

**L'Objectif de Développement du Programme (PDO)** est d'augmenter l'accès à l'électricité pour les ménages, les entreprises et les institutions publiques à travers des solutions d'Énergie Renouvelable Décentralisée (DRE), notamment des mini-réseaux solaires, des systèmes solaires individuels (SHS) et des équipements de production et d'usages productifs de l'énergie.

### 1.4. Composantes du Projet

Le Projet est structuré autour de quatre (04) grandes composantes pour la RCA, les activités soutenues seront alignées sur ces composantes, avec une adaptation au contexte institutionnel et au cadre réglementaire nationaux.:

**Composante 1** : Connecter les ménages et les entreprises ;

**Composante 2** : Sécuriser la production et la chaîne de valeur agricole ;

**Composante 3** : Renforcer le capital humain ;

**Composante 4** : Assistance technique et renforcement institutionnel.

### 1.5. Classification Environnementale et Sociale

Le DARES a été classé projet « à risque élevé » du fait des sous-secteurs concernés et activités envisagées et de leurs impacts attendus tant sur l'environnement qu'en termes de populations affectées, en lien notamment avec les questions foncières, les dynamiques sociales, risques de conflits etc... Le projet devra être en conformité, tout au long de son exécution, avec les exigences du cadre environnemental et social de la Banque mondiale et les différentes normes pertinentes pour le projet.

En conformité aux normes environnementales et sociales (NES) applicables aux projets financés par la Banque mondiale, le Gouvernement du Centrafricain et la Banque mondiale ont convenu d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est un instrument prescrit par la NES 10 : « **Mobilisation des parties prenantes et information** ». Il vise à assurer l'information, l'adhésion et la participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Projet. Dans le cadre de DARES, les principales parties prenantes sont les services techniques de l'Etat, les Entreprises privées et autres. L'information et la sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels et les mesures de mitigation, la consultation et la participation des parties touchées, la recherche de solution concertée aux situations particulières, sont les activités permanentes attendues sur toute la durée du projet. Le PEPP prévoit des stratégies d'information, de communication, de consultation et de participation des parties prenantes adaptées au contexte de mise en œuvre du projet. Les ressources financières appropriées sont prévues pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre dudit PEPP.

### 1.6. Approche méthodologique de la Mobilisation des Parties Prenantes :

Elle s'opère en trois phases

Le Programme DARES – RCA adopte une approche graduée de mobilisation organisée en trois phases complémentaires.

#### Phase 1 – Consultations stratégiques et institutionnelles

Cette phase intervient principalement durant la préparation du Programme. Elle concerne :

- Les ministères sectoriels ;
- Les autorités de régulation ;
- Les institutions techniques ;
- Les partenaires financiers ;
- Les opérateurs privés et acteurs du marché.

Elle permet d'aligner les orientations réglementaires, environnementales, sociales et techniques avant le déploiement territorial des investissements.

#### Phase 2 – Consultations territoriales et cadrage environnemental et social

Cette phase est déclenchée après la sélection des régions ou zones prioritaires.

Ses objectifs sont de :

- Informer les autorités régionales et communales des décisions stratégiques ;
- Présenter les typologies d'investissement envisagées ;
- Identifier les sensibilités locales (foncier, dynamiques sociales, risques de conflits) ;
- Anticiper les risques environnementaux et sociaux ;
- Préparer les modalités d'entrée dans les communautés pour la Phase 3.
- La Phase 2 joue un rôle charnière entre la planification stratégique et l'engagement opérationnel au niveau des sous-projets.

#### Phase 3 – Engagement communautaire au niveau des sous-projets

La Phase 3 correspond à l'engagement direct avec les communautés bénéficiaires ou affectées.

Elle comprend :

- Les consultations préalables à l'implantation des installations ;
- La divulgation des conditions de service, des tarifs et des modalités techniques ;
- L'explication du mécanisme de gestion des plaintes ;
- La consultation de suivi pendant la mise en œuvre
- La documentation systématique des retours des parties prenantes.

Un outil de suivi opérationnel sous forme de checklist permet de vérifier que toutes les étapes obligatoires de consultation et de divulgation ont été réalisées avant la mise en service des installations.

#### 4. Identification et inclusion des parties prenantes

Le PMPP repose sur une identification systématique des parties prenantes, structurée selon leur niveau d'influence, d'intérêt et d'exposition aux impacts du Programme.

Les principales catégories incluent :

- Les ménages ruraux et bénéficiaires directs ;

- Les autorités communales et traditionnelles ;
- Les ministères sectoriels et institutions publiques
- Les opérateurs privés DRE ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les associations professionnelles ;
- Les groupes vulnérables.

Une attention particulière est accordée aux groupes susceptibles d'être marginalisés ou exclus, notamment :

- Les femmes ;
- Les jeunes ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- Les minorités linguistiques ;
- Les communautés isolées.

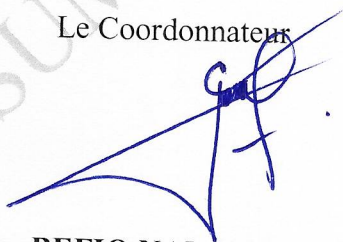
Des méthodes adaptées sont prévues pour garantir leur participation effective : **réunions séparées si nécessaire, supports simplifiés, traduction en langues locales, relais par des organisations communautaires.**

La mise en œuvre des mesures et actions définies dans le PMPP fera l'objet d'un suivi permanent de la part du Gouvernement, et de rapports périodiques qui seront communiqués à la Banque mondiale, en application des dispositions du PMPP. Par ailleurs, l'Association assurera le suivi-évaluation de l'avancement et la réalisation des actions prévues tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les personnes intéressées ou les autres parties prenantes peuvent consulter le rapport global du présent document et adresser leurs observations écrites par courrier à l'adresse email suivante : [befio1@yahoo.fr](mailto:befio1@yahoo.fr) ou à Monsieur le Coordonnateur du Projet du DARES, **Thierry BEFIO NAMDENGANAMA** : Sis enceinte de l'ENERCA, Centre-Ville, Bangui Tel : (00236) 75 04 31 64 / 72 02 05 86 / République Centrafricaine (RCA).

Fait à Bangui le .....

Le Coordonnateur



**Thierry BEFIO NAMDENGANAMA**